

Commune de BOLLEZEELE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 28 mai 2020

Le compte rendu de séance du conseil municipal du 23 mai 2020 est validé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN

Absents : néant.

Monsieur le Maire précise que Christelle ULICZKA, secrétaire de mairie, participera aux réunions du conseil municipal.

1/ Création des commissions communales et du C.C.A.S.

- Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire présente le fonctionnement actuel du CCAS.

Monsieur le Maire expose la composition du CCAS, 5 membres élus au sein du conseil municipal et 5 membres nommés par le maire.

Sont élus au sein du conseil municipal : Christine KIECKEN, Frédérique CHILOUP, Murielle DUROISIN, Marie-Noëlle AGEZ et Bertrand DECANTER.

- Commissions communales

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

Monsieur le Maire rappelle les délégations transmises aux adjoints Laurent VANPOUILLE et Marie-Noëlle AGEZ et aux conseillers municipaux délégués : Frédérique CHILOUP, Michel DIACRE, Bertrand DECANTER, Guillaume PETYT.

Il présente un ensemble de commissions à créer et rappelle que les commissions sont force de proposition mais pas de décision.

Sont élus :

COMMISSION	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
FINANCES		Bertrand DECANTER, Michel DIACRE, Jean-Noël LYOEN, Jean-Michel POUBLANC, Laurent VANPOUILLE.
CADRE DE VIE	Laurent VANPOUILLE	Frédérique CHILOUP, Michel DIACRE, Murielle DUROISIN, Christine KIECKEN, Stéphane MISSIAEN, Jean-Michel POUBLANC.
VOIRIE		
ECLAIRAGE SECURITE		
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	Marie-Noëlle AGEZ	Anne BERTELOOT, Sabrina BOULOGNE, Murielle DUROISIN, Christine KIECKEN, Jean-Noël LYOEN, Yvette MASSEY-BOERHAVE.

BATIMENTS	Michel DIACRE	Frédérique CHILOUP, Bertrand DECANTER, Murielle DUROISIN, Stéphane MISSIAEN, Jean-Michel POUBLANC, Laurent VANPOUILLE.
ESPACES VERTS		
CULTURE	Frédérique CHILOUP	Marie-Noëlle AGEZ, Anne BERTELOOT, Sabrina BOULOGNE, Bertrand DECANTER.
TOURISME		
COMMUNICATION	Bertrand DECANTER	Marie-Noëlle AGEZ, Anne BERTELOOT, Guillaume PETYT, Laurent VANPOUILLE,
FETES ET CEREMONIES	Guillaume PETYT	Marie-Noëlle AGEZ, Anne BERTELOOT, Sabrina BOULOGNE, Bertrand DECANTER, Yvette MASSEY-BOERHAVE, Stéphane MISSIAEN.

Une réunion de travail avec les adjoints et conseillers délégués sera programmée régulièrement. M. le Maire demande qu'un compte rendu synthétique soit rédigé pour chaque réunion des commissions municipales.

2/ Délégués au sein des syndicats et organismes associés

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

- a) **SIDEN/SIAN (Syndicat intercommunal des eaux du Nord/Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord)** :
Sont élus grands électeurs :
au titre de la compétence « Eau potable » : Laurent VANPOUILLE
au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » : Murielle DUROISIN
- b) **SIECF (Syndicat Intercommunal d'énergie des communes de Flandre)** : Sont élus Titulaires : Laurent VANPOUILLE, Michel DIACRE
Suppléants : Anne BERTELOOT, Bertrand DECANTER
- c) **Conseil d'administration de l'EHPAD résidence Saint Louis**
Sont élues :
- Murielle DUROISIN
- Marie Noelle AGEZ
Pour représenter la commune avec Monsieur le Maire au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD résidence Saint Louis ;

Frédérique CHILOUP siègera au sein du Conseil de Vie Sociale.
- d) **Délégué auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale)** : Bertrand DECANTER

3/ Délégation du Conseil Municipal au Maire

En vertu de l'article L 2122 - 22 du CGCT, le Conseil Municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir :

- 4° / de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6° / de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 10° / de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 15° / d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

4/ Indemnités de fonction

❖ *Indemnités aux Maire, adjoints et conseillers*

*** Indemnités de fonction au Maire**

Le versement de l'indemnité du maire est subordonné à une procédure spécifique, différente de celle prévue pour les adjoints et les conseillers municipaux. En effet, son indemnité est fixée par défaut au niveau prévu par le barème de l'article L2123-23 du CGCT. Ce n'est que si le maire demande une indemnité inférieure que le conseil municipal est amené à délibérer.

M. le Maire demande une indemnité inférieure à celle prévue par le barème, 43 % au lieu de 51.6 %.

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités du maire à 43 % de l'indice terminal de la fonction publique, soit une reconduction du taux appliqué lors du précédent mandat.

*** Indemnités de fonction aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction**

M. le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de la façon suivante à compter du 23 mai 2020 :

Adjoints

- 1^{er} adjoint : 14.15 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 11 % de l'indice terminal de la fonction publique

Quatre conseillers municipaux délégués

- 3 % de l'indice terminal de la fonction publique.

❖ *Prise en charge des frais de déplacement des membres du Conseil Municipal*

M. le Maire propose que les membres du conseil municipal puissent bénéficier du remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire communal. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer cette proposition pour ses membres hors maire et adjoints.

5/ Accueil collectif de mineurs de cet été 2020

Sous réserve de l'autorisation du gouvernement, l'accueil de loisirs devrait fonctionner du lundi 13 juillet au vendredi 14 août 2020.

Marie-Noëlle AGEZ expose qu'une demande de préinscription a été demandée aux familles pour le 15 juin afin de connaître le nombre d'enfants à accueillir.

Un protocole sanitaire pour les accueils collectifs des mineurs (ACM) a été établi par le Ministère de l'Education et de la Jeunesse au 12 mars 2020 mais qu'il risque d'évoluer.

Elle propose de maintenir le fonctionnement et les tarifs de l'année dernière soit :

- D'accueillir les enfants ayant de 4 et 12 ans (inclus) au moment du centre.
- De fixer le nombre d'intervenants en fonction du nombre d'enfants selon le protocole sanitaire en vigueur au moment du centre.
- D'accueillir les enfants deux journées complètes et 3 demi-journées par semaine.
- De fixer les tarifs de la façon suivante :

Par enfant	QF < 400	400 < QF < 610	610 < QF < 750	750 < QF < 1000	QF > 1000
Une semaine	16.07	19.31	22.50	25.74	28.92
Deux semaines	25.74	30.03	34.28	38.57	42.87
Trois semaines	35.39	40.75	46.10	51.46	56.83
Quatre semaines	43.93	50.93	57.89	64.83	71.78
Cinq semaines	53.59	61.65	69.66	77.73	85.74

Pour les enfants non domiciliés à Bollezeele, le tarif QF > 1000 sera appliqué.
Le tarif comprend un goûter collectif pris par les enfants.

Accord du conseil municipal à l'ensemble de ces propositions.

6/ Personnel communal

M. le Maire expose qu'un agent recruté a mis fin à son contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) le 23 mars 2020. Cet agent a signé un CDI. Un recrutement devrait être réalisé pour la rentrée de septembre 2020.

M. le Maire propose de recruter un agent pour les services techniques en contrat aidé ou en contrat à durée déterminée. Une étude sera faite pour éventuellement le recrutement d'un contrat d'apprentissage en plus d'un contrat aidé.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à tout recrutement nécessaire à la bonne gestion du service public et à procéder au versement d'heures complémentaires et/ou supplémentaires en cas de nécessité aux agents communaux.

7/ Classe modulaire

M. le Maire annonce l'ouverture d'une sixième classe à l'école publique en septembre 2020. Toutes les classes étant occupées, il est nécessaire d'implanter une salle de classe modulaire pour la rentrée à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire présente les propositions de différentes sociétés.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société VILTARD avec l'achat d'une salle de classe.

Un permis de construire sera déposé pour ce bâtiment.

8/ Questions et informations diverses

Laurent VANPOUILLE informe que le chantier de construction de l'accueil périscolaire/salle de musique a repris à la mi-mai avec une seule entreprise sur le chantier, le gros œuvre.

Les travaux d'effacement des réseaux rue de l'Eglise ont repris la semaine dernière. La réalisation des massifs d'éclairage public va bientôt débiter. Les travaux pourraient être terminés pour la fin juin.

Ces travaux seront suivis par ceux de Noréade qui interviendra pour le renouvellement du réseau d'eau.

Frédérique CHILOUP indique qu'ENEDIS est venue supprimer les anciens poteaux rue de Metz suite au remplacement du réseau électrique. Elle indique que le nouveau câble a été endommagé et demande s'il sera remplacé. Laurent VANPOUILLE va contacter ENEDIS à ce sujet.

M. le Maire indique :

- La date de la commission des finances : mercredi 10 juin 2020.
- La date du Conseil municipal : le lundi 29 juin 2020
- Que les coordonnées des élus sont demandées par de nombreux organismes ou élus (SIECF, AMN, Sénateur, Député...) Accord du conseil municipal pour la transmission de ces informations.
- Qu'un règlement intérieur devra être voté dans les 6 mois.
- Que des agents vont réaliser des formations avec l'AFOCAL :
 - Une formation de base BAFA pour un contrat aidé
 - Une formation de base BAFD pour un agent communal

Monsieur le Maire propose d'offrir un petit cadeau aux couturières bénévoles qui ont réalisé les masques pour la population bollezeeloise. Accord du Conseil Municipal.

Il indique que l'Etat va contribuer aux achats de masques réalisés par les collectivités.

Les masques de la Région viennent d'être reçus et seront distribués rapidement par les membres du Conseil Municipal.

M. le Maire indique le départ de l'abbé VERLANDE au 1^{er} septembre pour la commune de Wormhout. Il sera remplacé par un prêtre venant de Blaringhem.

Jean-Michel POUBLANC indique que le panneau « céder le passage » situé chemin des 5 rues à l'intersection avec la route de Saint-Omer est très grand et il est régulièrement percuté. Il demande s'il est possible de mettre un panneau de taille inférieure.

Yvette MASSEY-BOEHRAEVE s'indigne du manque de civisme de personnes qui utilisent l'espace containers et végétaux rue de la Poste.

L'ensemble des membres du conseil municipal déplorent :

- ✓ Le dépôt de verre au sol alors qu'il y a de la place dans les containers.
- ✓ Le dépôt de verre, pneus, encombrant dans l'espace déchets verts.
- ✓ Le dépôt anarchique de sacs de vêtements même lorsqu'il y a de la place dans le container du Relais.

M. le Maire indique que la question de la vidéo protection se pose.

Yvette MASSEY-BOEHRAEVE indique des problèmes d'excès de vitesse rue de Flandre.

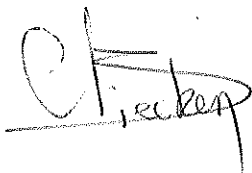
Murielle DUROISIN signale qu'un panneau situé route de Merckeghem est dangereux pour les piétons car il est placé trop bas. Il s'agit du panneau de pré-signalisation du sens interdit de la rue de Flandre.

Concernant la Ducasse 2020, M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de manifestations identiques aux années précédentes. Si des animations ont lieu, elles devront être spécifiques pour cette année particulière. Guillaume PETYT indique qu'il travaille sur le sujet. Il n'y aura pas de feu d'artifice le mardi soir.

Stéphane MISSIAEN demande quand la voiture stationnée depuis des mois sur la place pourra être enlevée. Les gendarmes s'occupent de ce problème, les démarches sont longues.

La secrétaire de séance

Christine KIECKEN



Le Maire

Pierre MARLE

